

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Identification du produit : ALIX JAVEL PASTILLES

Description du produit : Désinfection

FOURNISSEUR : LABORATOIRES LOGISSAIN
 Z.I.
 90800 ARGIESANS
 Tél. : 03 84 36 61 10
 Fax : 03 84 28 92 43




Nom du responsable : M. Jérôme JAECK

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

- Principaux dangers: Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
- Système de classification: La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Caractérisation chimique
- Description: Produit de nettoyage
Produit de désinfection
- Composants dangereux:

CAS: 51580-86-0 EINECS: 220-767-7	troclosène sodique, dihydrate	 Xn,  Xi,  N; R 22-31-36/37-50/53	> 25%
CAS: 124-04-9 EINECS: 204-673-3	acide adipique	 Xi; R 36	2,5-10%

- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu agents de blanchiment chlorés ³ 30%
- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

- Remarques générales: Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **Moyens d'extinction:** CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Sable
- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:** Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- **Les précautions individuelles:** Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
 - Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:** Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

7 STOCKAGE ET MANIPULATION

- **Manipulation:**
 - **Précautions à prendre pour la manipulation:** Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés. Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:** 7782-50-5 chlore

VME (France) Valeur momentanée: 1,5 mg/m³, 0,5 ppm
 IOELV (EU) Valeur momentanée: 1,5 mg/m³, 0,5 ppm

• **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **Equipement de protection individuel:**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Eviter tout contact avec les yeux.
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire.

• **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants :**

Caoutchouc nitrile
 Caoutchouc naturel (Latex)
 Gants en PVC

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants :**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

Valable lors de contacts prolongés comme en production.

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale des tablettes.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

• **Indications générales**

• **Forme:** Solide
 • **Couleur:** Selon désignation produit
 • **Odeur:** Caractéristique

• **Changement d'état**

• **Point de fusion:** Non déterminé.
 • **Point d'ébullition:** Non déterminé.

• **Point d'éclair:** Non applicable.

• **Température d'inflammation:** 250°C

• **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

• **Densité:** Non déterminée.

• **Solubilité dans/miscibilité avec**

• **l'eau:** Soluble

• **valeur du pH à 20°C:** 6,5
 Légèrement acide

• **Teneur en solvants:**

• **Solvants organiques:** 0,0 %

• **Teneur en substances solides:** 100,0 %

10 STABILITE ET REACTIVITE

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Substances à éviter:** Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
- **Réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- **Toxicité aiguë:**
 - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
51580-86-0 troclosène sodique, dihydrate
Oral LD50 1400 mg/kg (rat)
- **Effet primaire d'irritation:**
 - **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
 - **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:** Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Irritant

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité):** Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
- **Effets écotoxiques:**
 - **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
 - **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- **Produit:**
 - **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
 - **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 - **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 9 (M7) Matières et objets dangereux divers.
- **Indice Kemler:** 90
- **No ONU:** 3077
 - **Groupe d'emballage:** III
 - **Etiquette de danger:** 9
- **Marquage spécial:** Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Désignation du produit:** 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosène sodique, dihydrate)
- **Code de restriction en tunnels** E
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 9
- **No ONU:** 3077
 - **Label** 9
- **Groupe d'emballage:** III
- **No EMS:** F-A,S-F
- **Marine Pollutant:** Oui
- **Désignation technique exacte:** Signe conventionnel (poisson et arbre)
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (troclosene sodium, dihydrate)
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** 9
- **No ID ONU:** 3077
 - **Label** 9
- **Marquage spécial:** Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Groupe d'emballage:** III
- **Désignation technique exacte:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (troclosene sodium, dihydrate)
- **Dangers pour l'environnement:** Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : troclosène sodique, dihydrate ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

• **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.

• **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xn - Nocif



N - Dangereux pour l'environnement

Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

troclosène sodique, dihydrate

- **Phrases R:**
 - 22 Nocif en cas d'ingestion.
 - 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
 - 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
 - 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Phrases S:**
 - 2 Conserver hors de la portée des enfants.
 - 7/8 Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
 - 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 - 25 Éviter le contact avec les yeux.
 - 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - 41 En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
 - 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 - 47 Conserver à une température ne dépassant pas 50°C .
 - 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
 - 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- **Identification particulière de certaines préparations:**

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

16 AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes:**
 - 22 Nocif en cas d'ingestion.
 - 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
 - 36 Irritant pour les yeux.
 - 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
 - 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fait à ARGIESANS
Date de Révision : 25/02/2013